



Concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière

LISTE D'ADMISSIBILITE

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'Arrêté du 26 août 1991 fixant la composition du jury des concours sur titres prévu à l'article 3 du décret 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la décision 113/2024 portant ouverture du concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière, publiée en date du 8 juillet 2024 ;

Considérant la décision 136/2024 portant modification de la décision 113/2024 permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière, publiée en date du 5 août 2024 ;

Considérant la décision 170/2024 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours psychologue de la fonction publique hospitalière, publiée en date du 17 septembre 2024 ;

Considérant la décision 193/2024 fixant la composition du jury du concours psychologue de la fonction publique hospitalière, publiée en date du 7 octobre 2024 ;

Considérant la décision 194/2024 fixant les dates du concours psychologue de la fonction publique hospitalière, publiée en date du 7 octobre 2024 ;

Considérant le procès-verbal d'admissibilité établi par les membres du jury à l'issue de l'épreuve d'admissibilité qui s'est tenue le Lundi 2 décembre 2024.

Le directeur du centre hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres pour l'accès au grade psychologue de la fonction publique hospitalière, est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées afin de pourvoir :

- 1 poste pour le Centre Hospitalier des Pyrénées
- 2 postes pour le Centre Hospitalier de Pau

Article 2 : La liste des candidats inscrits au concours est arrêtée comme suit :

- Pour le centre hospitalier des Pyrénées :
Madame Laetitia PALOQUE

- Pour le centre hospitalier de Pau :
Madame Marie ASTRUC
Madame Sophie DONGER LEANDRI
Madame Karine DUMOND
Madame Julie LORRAIN

Article 3 : A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury déclare admissible(s) :

- Pour le centre hospitalier des Pyrénées :

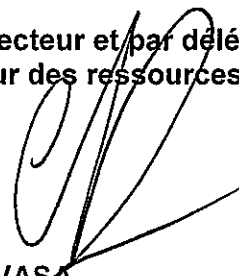
Madame Laetitia PALOQUE

- Pour le centre hospitalier de Pau :

**Madame Marie ASTRUC
Madame Sophie DONGER LEANDRI
Madame Karine DUMOND
Madame Julie LORRAIN**

A PAU, le 3 décembre 2024

**Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,**



Olivier NAVASA